



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juillet 2013
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 2 juillet 2013, adressée au Président du Comité par la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à la lettre datée du 27 février 2013 qu'il lui a adressée, a l'honneur de lui transmettre des informations à jour sur ce qu'a fait le Gouvernement philippin pour appliquer les mesures prises par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1540 (2004), adoptée le 28 avril 2004 (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 2 juillet 2013 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Mesures prises par le Gouvernement philippin
pour appliquer les dispositions de la résolution 1540 (2004)
du Conseil de sécurité**

1. Loi sur l'interdiction des armes chimiques

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, les Philippines mettent au point la version finale de la loi de 2012 sur l'interdiction des armes chimiques, connue sous l'appellation de loi sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, assortie de sanctions en cas d'infraction, et à d'autres fins. Le projet de loi est en cours d'examen.

2. Renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme

Le Service des garde-côtes philippins applique des mesures spécifiques de lutte contre le terrorisme, mises en œuvre dans le cadre des activités suivantes :

- Déploiement permanent d'agents de sécurité maritime, composés de militaires, de policiers et de garde-côtes sur les bâtiments importants navigant entre les zones des Visayas et de Mindanao, et Luçon (Manille);
- Affectation d'unités K-9 de la garde côtière à la recherche de bombes, d'armes à feu et de drogues illicites dissimulées dans des bagages ou des conteneurs pour marchandises, à la fois comme mesure de prévention dans les ports et comme mesure de sécurité à bord lorsque le navire est en pleine mer;
- Formation de l'unité antiterroriste de la garde côtière afin qu'elle soit à même d'intervenir en tant que force de déploiement rapide en matière de lutte contre le terrorisme, de piraterie et de détournements maritimes, et de neutralisation des explosifs et munitions;
- Déploiement d'une équipe spéciale de surface, composée de 4 bâtiments de recherche et de sauvetage de 56 mètres, de 4 patrouilleurs de 35 mètres et de 17 bâtiments de surveillance, dont 10 de 30 mètres et 4 de 7 mètres, sur une grande étendue pour permettre à la fois d'assurer la présence la plus large possible et de se rassembler en cas d'incident pour intervenir aussi efficacement que possible;
- Déploiement du groupe aérien (objectifs aéroportés) à l'appui à l'équipe spéciale de surface. Composé d'avions légers de type Islander et d'hélicoptères, il permet une surveillance maritime active et une détection rapide;
- Maintien et élargissement du programme de formation dans le domaine du renseignement par ses moyens propres et dans le cadre d'une formation polyvalente conduite avec l'armée et la Police nationale.

Les formations et séminaires relatifs à la lutte contre le terrorisme et à la protection des sites clefs ont été organisés par du personnel américain, britannique

et japonais, en coordination avec les formateurs philippins. Les États-Unis ont également contribué au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme.

3. Modernisation des installations

On envisage de moderniser les installations de l'Institut de recherche en médecine tropicale qui serait transformé en un laboratoire de biosûreté de niveau 3 grâce au financement de l'Agence japonaise de coopération internationale.

La National Nuclear Security Administration du Département de l'énergie des États-Unis, par le biais du programme exécuté dans le cadre de l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire, aide le Gouvernement philippin en collaborant avec l'Institut philippin de recherche nucléaire pour améliorer les normes de protection physique en vigueur dans les installations d'irradiation utilisant des sources radioactives à haut risque (catégorie 1). L'Initiative étendra l'amélioration de la sécurité aux sources de catégorie 2, particulièrement la radiographie industrielle.

Par l'intermédiaire du Laboratoire national d'Oak Ridge, la National Nuclear Security Administration du Département de l'énergie des États-Unis a mis en place le Centre de communication sur le contrôle des transports dans les locaux de l'Institut philippin de recherche nucléaire, qui suivra, contrôlera et coordonnera le transport des sources de catégories 1 et 2 dans le pays. Un véhicule équipé d'un système de poursuite et d'autres dispositifs de sécurité a été fourni à l'appui des activités du Centre.

4. Loi sur la sécurité humaine de 2007 (amendements)

Afin de faire de la loi sur la sécurité humaine de 2007 un outil de lutte plus efficace contre le terrorisme, un groupe technique de travail a tenu récemment, sous la direction du Conseil philippin de lutte antiterroriste, une réunion en vue de l'amender. Sous les auspices de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les participants ont examiné la définition des crimes terroristes, la mise au point de techniques d'enquête concrètes justifiant de résultats, et les modifications à apporter à la loi sur la sécurité humaine pour que les Philippines s'acquittent des obligations qui leur incombent en droit international. Les propositions d'amendements ont été dûment confirmées, et la loi a été transmise au Conseil consultatif des pouvoirs exécutif et législatif en matière de développement (Legislative Executive Development Advisory Council).

En outre, par ces amendements, des dispositions pénales pourront être appliquées au titre de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 2005.

5. Projet relatif à l'Initiative Megaports

Avec le concours des Services de douane, d'Asian Terminals Inc., de l'Institut philippin de recherche nucléaire et d'International Container Terminal Services Inc., et avec l'aide du Gouvernement américain, le Gouvernement philippin a lancé ce projet pour apporter des solutions aux problèmes qui se posent en matière de prévention du trafic illicite de matériaux nucléaires et radioactifs. Il s'agit d'installer des portiques de détection radiologique en des lieux précis, dans les

principaux ports philippins (Nord, Sud et Cebu City), et de créer un groupe de surveillance chargé d'un dispositif central d'alerte auquel seront affectés trois douaniers du Service de répression des infractions et de la sécurité, qui se relaieront en continu. Ce matériel permettra de détecter les matières nucléaires et autres substances radioactives dans les cargaisons et les conteneurs qui transiteront par les ports. Les Services de la douane ont également participé à un séminaire de formation sur la manipulation radiologique, qui s'est tenu en Italie, et un groupe technique de travail a été créé en vue d'établir un comité national pour la formation.

Avec la coopération de la National Nuclear Security Administration du Département de l'énergie des États-Unis, l'Institut philippin de recherche nucléaire a organisé, à l'intention des hauts responsables des autorités portuaires de Cebu et des Services de douane, un séminaire de sensibilisation à l'initiative Megaports et une formation portant sur la capacité opérationnelle, destinée aux opérateurs du dispositif central d'alerte.

6. Projet national relatif au système du guichet unique

Ce projet en cours prévoit de mettre en place un système informatisé sur Internet permettant aux entités commerciales de déposer des informations et des documents à partir d'un point d'entrée unique pour satisfaire aux spécifications réglementaires relatives aux opérations d'import-export ou de transit. Quelque 40 organismes publics, habilités à émettre des licences d'importation ou d'exportation, des permis et des autorisations en vue de faciliter le commerce transfrontalier aux Philippines, pourront échanger et vérifier des informations en ligne.

7. Système national de surveillance des côtes

Le système philippin de surveillance des côtes a été établi par le décret n° 57 promulgué par le Président Benigno S. Aquino III le 6 septembre 2011. En tant que mécanisme central interinstitutions, il permet de traiter les questions maritimes de façon coordonnée et cohérente et, en contribuant à la coopération en matière de sécurité maritime, il renforce la bonne gouvernance du domaine maritime national. Le système est essentiel à la protection de ce dernier et à la prévention du trafic des armes de destruction massive et à leur prolifération, découlant de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Le Conseil national de surveillance des côtes est l'organe central interinstitutions, chargé de superviser la mise en œuvre du système et de diriger de façon stratégique la coopération internationale et transfrontière en matière de connaissance et de sécurité du domaine maritime.

Le Gouvernement philippin procède au renforcement des procédures de fonctionnement du système national de surveillance des côtes en modernisant les installations et le matériel afin de permettre une meilleure connaissance du domaine maritime à l'échelle gouvernementale et accroître sa sécurité.

8. Politique nationale relative à la biosûreté et à la biosécurité en laboratoire

À l'échelle nationale, le Ministère de la santé, l'Institut de recherche en médecine tropicale et le Bureau de l'élevage continuent de faire preuve de la plus

grande vigilance en matière de surveillance des nouvelles maladies infectieuses et de celles qui sont en recrudescence.

Le Ministère de la santé, en association avec le Ministère de l'agriculture et le Bureau de l'élevage, a entrepris d'élaborer une instruction administrative commune sur la politique nationale relative à la biosûreté et à la biosécurité en laboratoire. L'objectif est d'établir un cadre stratégique pour la mise en œuvre d'un programme national dans ces deux domaines.

Sous la direction du Ministère de la santé, un manuel sur les normes et un manuel sur les directives et procédures à appliquer dans les domaines de la biosûreté et de la biosécurité en laboratoire ont déjà vu le jour et ont été diffusés. Le Ministère a également publié un outil d'évaluation de la sûreté des hôpitaux quant à leur état de préparation à faire face aux catastrophes, dans lequel figure un chapitre traitant de la sûreté et de la sécurité des laboratoires hospitaliers. Il a publié récemment une instruction administrative concernant le cadre d'intervention du secteur de la santé dans la lutte contre le terrorisme, qui donne des orientations sur les mesures à prendre face aux actes terroristes, en rapport notamment avec la biosûreté et la biosécurité en laboratoire.

9. Politique nationale de sécurité pour la période 2011-2016

La politique nationale de sécurité qui a été définie se présente comme une affirmation de principes qui doivent orienter la prise de décisions à l'échelle nationale et déterminer la conduite à suivre pour protéger et renforcer les intérêts nationaux, le bien-être de la population philippine, la santé des institutions et la souveraineté et l'intégrité territoriale. Elle vise à fixer des priorités stratégiques en vue d'équilibrer le débat sur la part des faibles ressources du pays à affecter aux dépenses d'armement, et à effectuer des choix, par exemple entre la défense extérieure et la défense intérieure.

10. Philippine Biosafety and Biosecurity Association, Inc.

L'Association se donne pour principal objectif d'aider les organismes publics à élaborer une politique nationale en matière de biosûreté et de biosécurité et un plan d'application y relatif. Dans le cadre des mesures de promotion de la biosûreté et de la biosécurité, les principaux organismes, tels que l'Institut de recherche en médecine tropicale, le Bureau de l'élevage, le Centre philippin de santé animale et l'Université des Philippines, ont vu leur sécurité renforcée. Ils développent, pour leur part, une politique nationale relative à la sûreté et à la sécurité biologiques en laboratoire.

Les Philippines ont participé à un stage de perfectionnement du personnel en charge de la biosûreté, organisé par le Comité institutionnel pour la biosûreté de l'Université des Philippines, en partenariat avec le programme de participation à la biosécurité du Département d'État des États-Unis et l'Association.

11. Mise à jour du plan intégré d'appui à la sécurité nucléaire par l'Institut philippin de recherche nucléaire

L'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire lancée par le Département de l'énergie des États-Unis vise à traiter de manière globale la question de la sécurité nucléaire dans le monde et à réduire la menace terroriste nucléaire.

Durant la période considérée, l'Institut philippin de recherche nucléaire a mis à jour le plan intégré d'appui à la sécurité nucléaire, sous le contrôle de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA).

Aidé par un expert de l'AIEA, il a tenu, avec les autres organismes publics concernés, une réunion de deux jours pour passer en revue et mettre à jour le plan intégré d'appui à la sécurité nucléaire, sur la base duquel des activités relatives à la sécurité nucléaire continueront d'être mises en œuvre dans le pays de 2013 à 2015. De concert avec les donateurs, il a été décidé que des activités supplémentaires seraient immédiatement déployées.

12. Loi révisée sur la modernisation des forces armées philippines (loi n° 10349)

Cette loi s'attache à renforcer les capacités de défense des forces armées, qui ne portent plus tant sur la défense intérieure que sur la défense extérieure, dans le souci de protéger le pays et de garantir sa sécurité.

Elle vise à améliorer le dispositif de défense nationale en renforçant les capacités dans les domaines de l'appréciation des situations maritimes, de la dissuasion fiable et de la coopération maritime.

Le Ministère de la défense nationale a programmé l'achat de matériel moderne pour appuyer le système national de surveillance des côtes, dans le cadre du programme de renforcement et de modernisation des moyens militaires.

13. Liste du matériel et des articles militaires

Le Ministère de la défense nationale tient une liste de tout le matériel et des articles militaires, qui permet de comptabiliser toutes les armes et de faire en sorte que les produits achetés aillent aux bons utilisateurs. Le Service de l'arsenal œuvre à l'achat de machines pour attribuer des numéros de série aux munitions. Conformément aux nouvelles directives établies par les forces armées, toutes les balles de calibre 20 millimètres et au-delà recevront un numéro de série. L'armée travaille également à la création d'un système de gestion des informations relatives aux armes et aux munitions, qui prendra la forme d'une base de données informatique centralisée recensant tous les moyens qu'elle détient.

14. Plans de sécurité concernant les navires et les ports

Le Service des garde-côtes philippins, chargé de faire respecter l'application des dispositions figurant dans le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, a consigné de façon systématique les vulnérabilités de divers navires et ports, informations qui serviront à coordonner les interventions des forces publiques et des forces de sécurité privées lors de futurs incidents. Dans le cadre des fonctions qu'il exerce dans ce domaine, une partie de ses effectifs participe aux activités ci-après concernant la sécurité des installations portuaires : a) examen et approbation des évaluations de la sécurité des installations portuaires; b) examen et approbation des plans de sécurité concernant les installations portuaires; c) réalisation sur écran d'enquêtes sur la sécurité; et d) contrôle aléatoire des installations portuaires afin de garantir l'application permanente des normes. S'agissant de la sécurité des navires, le Service des garde-côtes aide à l'exécution des tâches suivantes : a) réalisation d'enquêtes *in situ* sur la sécurité des navires; et

b) contrôle inopiné des navires afin de garantir l'application permanente des normes.

L'application du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires par le Service des garde-côtes, conformément à la résolution 1540 (2004), dépend pour partie de l'exécution des fonctions liées au contrôle des navires par l'État du port. Les agents qui en sont chargés déterminent la conformité des navires aux normes de sécurité figurant sur deux listes distinctes portant sur le contrôle des accès, la manipulation des marchandises et le suivi de l'avitaillement, la signalisation des zones réservées et autres. Les inspecteurs vérifient également la validité des éléments suivants : a) présence à bord du certificat de sécurité international du navire; b) prise en compte des niveaux de sécurité; c) conduite des exercices de sécurité dans le respect des normes; et d) communication efficiente au sein de l'équipage. Il ont pour règle d'accorder une attention particulière aux 10 derniers ports d'escale auxquels le navire contrôlé a accosté; aux documents de liaison qui doivent indiquer le profil de risque qui a été attribué à celui-ci; à toute mesure de sécurité spéciale ou supplémentaire en vigueur; et à l'application des mesures de sécurité adéquates lors de toute opération effectuée par le navire.

Les Philippines ont établi des accords sur les postes frontière et les patrouilles frontalières avec la Malaisie et l'Indonésie, instruments corollaires de la sûreté des navires et des installations portuaires, par le biais desquels le pays continue de coopérer avec ses voisins en matière de sécurité des frontières, en particulier pour empêcher le trafic de biens illicites, dont les armes non autorisées.

15. Loi sur la gestion stratégique du commerce

Les Philippines préparent une loi sur la gestion stratégique du commerce dont le titre officiel est libellé comme suit : loi pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et des armes classiques par la réglementation du transfert de marchandises d'intérêt stratégique et à d'autres fins. Le projet de loi sera soumis à la seizième session du Congrès philippin pour examen.

Les Philippines sont conscientes de l'importance que revêt un cadre juridique pour la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive, en particulier le commerce des biens à double usage, lequel ne doit pas, cependant, restreindre inutilement le commerce licite. Le projet de loi susmentionné contribuerait de façon essentielle à traiter la question des marchés dits « noirs » sur lesquels des usurpateurs ont la possibilité de se procurer des armes de destruction massive et leurs composants.

16. Programme d'inspection par rayons X

À l'heure actuelle, les autorités douanières disposent de 30 portiques de détection par rayons X de la société Nuctech et de plusieurs plus petits appareils, acquis dans le cadre du projet d'inspection par rayons X mis en place par le Bureau du Commissaire, qui envisage d'inspecter les conteneurs de manière non intrusive; il est prévu que le Commissaire, secondé par un assistant exécutif et un agent de liaison, exercera les fonctions de chef de projet et en supervisera les aspects administratifs et opérationnels. Ce projet est une mesure essentielle qui permettra de détecter les produits introduits clandestinement, d'organiser, dans le respect de la facilitation du commerce, des opérations de radiographie des cargaisons qui entrent

et sortent du pays, de manière à empêcher la contrebande et l'introduction de biens socialement dangereux tout en augmentant les recettes.

Obligations et engagements internationaux liés à la résolution 1540 (2004)

1. Activités relatives à la Convention sur les armes biologiques

Les Philippines accordent beaucoup d'importance au renforcement de l'application de la Convention sur les armes biologiques et s'emploient activement à promouvoir la coopération en matière de biosécurité et de biosûreté dans la région de l'Asie et du Pacifique. La synergie et la coopération régionales au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Forum régional de l'ASEAN ainsi que les relations du pays avec des partenaires stratégiques tels que les États-Unis, l'Australie et l'Union européenne ont largement contribué à faire évoluer l'idée et les objectifs de la Convention. L'ASEAN est attachée à la création d'une communauté politique et de sécurité d'ici à 2015 et les questions se rapportant aux substances chimiques, biologiques, radioactives et nucléaires sont devenues une importante part du programme. Les Philippines, en partenariat avec l'Australie et les États-Unis, ont accueilli des séminaires annuels dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN consacrés aux thèmes de la réduction de la menace biologique, de la gestion des risques biologiques, de la surveillance des maladies, de la détection, de la planification préalable et de l'intervention de 2009 à 2012. Ces séminaires ont réuni des parties prenantes clés, telles que des professionnels de la sécurité biologique, des médecins et des vétérinaires, ainsi que des responsables politiques des 10 pays membres de l'ASEAN et des 13 pays de la région de l'Asie et du Pacifique et de l'Union européenne.

2. Activités consacrées au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Les Philippines, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Libran N. Cabactulan, ont assuré la présidence de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui est considérée comme l'une des conférences d'examen les mieux réussies de l'histoire du Traité et qui a abouti à un plan d'action en 64 points sur les trois piliers du Traité ainsi qu'à un accord sur la résolution 1995 sur le Moyen-Orient. Les Philippines continuent de se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu du Traité.

3. Accord bilatéral avec les Pays-Bas

Les Philippines ont conclu un accord bilatéral avec les Pays-Bas établissant la base juridique d'un octroi d'assistance et d'un échange d'informations entre les deux pays pour aider à assurer la bonne application des lois douanières en vue de prévenir la criminalité transnationale entre les Philippines et les Pays-Bas.

4. Centres d'excellence pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

Les Philippines, en coordination avec l'Union européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, ont officiellement créé le secrétariat régional des centres d'excellence pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires le 6 mai 2013. Les

centres d'excellence sont une initiative de l'Union européenne conjointement mise en œuvre par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Centre commun de recherche de la Commission européenne qui vise à appliquer une stratégie coordonnée pour atténuer les risques aux niveaux national, régional et international. L'initiative des centres d'excellence contribue au renforcement de la capacité institutionnelle nécessaire à la lutte contre les risques.

5. Accord douanier entre Israël et les Philippines

Israël et les Philippines ont conclu un accord qui définit les modalités d'échange d'informations et de connaissances qui faciliteront le commerce, aideront dans le domaine des enquêtes et favoriseront la répression des infractions de part et d'autre, de manière à prévenir les infractions douanières.

6. Accord Moscou-Manille

L'Accord Moscou-Manille été signé selon un simple rituel à l'hôtel Manille le 24 avril 2012. Il amorcerait un échange d'informations au profit des pays et assurerait la fourniture d'une assistance dans les domaines des statistiques du commerce, de l'application des règlements douaniers, de la mise en valeur des ressources humaines, du savoir-faire technique et de la facilitation du commerce.

7. Initiative de sécurité contre la non-prolifération

Les Philippines sont une nation partenaire au sein de l'Initiative de sécurité contre la non-prolifération, qui vise à adopter une approche plus efficace et plus coordonnée en matière de lutte contre le trafic d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et de matériels connexes.

8. Ratification du Protocole additionnel de l'AIEA

Les Philippines ont ratifié le Protocole additionnel de l'AIEA en février 2010. L'esprit du Protocole additionnel consiste à remodeler le régime de garanties de l'AIEA pour le faire passer d'un système quantitatif axé sur la comptabilisation des quantités connues de matières et le suivi des activités déclarées à un système qualitatif destiné à donner une idée globale des activités nucléaires et connexes d'un État, y compris toutes les importations et exportations en rapport avec les armes nucléaires. Le Protocole additionnel accroît aussi largement la possibilité qu'a l'AIEA de vérifier l'existence d'installations nucléaires clandestines en conférant à l'Agence le pouvoir de visiter toute installation, déclarée ou non, d'élucider des questions ou d'enquêter sur les contradictions des déclarations nucléaires d'un État. Les États parties au Traité sur la non-prolifération ne sont pas tenus d'adopter un protocole additionnel, bien que l'AIEA les exhorte tous à le faire.

9. Sécurité dans le transport de matières radioactives

L'Institut de recherche nucléaire des Philippines a élaboré la section 27 de son Code de réglementation sur les conditions de sécurité à remplir au titre du transport de matières radioactives avec l'aide de l'Administration nationale de la sécurité nucléaire du Département de l'énergie des États-Unis et du Laboratoire national d'Oak Ridge. La section 27 du Code a pour objet de veiller à ce que la sécurité des matières radioactives lors du transport soit bien assurée par les opérateurs, agents et

autorités concernées, de manière à éviter ainsi leur détournement illégal, leur trafic, leur vol et/ou leur sabotage à cette occasion. L'Administration nationale de la sécurité nucléaire a également aidé à organiser un stage de formation sur la sécurité des transports à l'intention des responsables de la réglementation et des détenteurs de licences de transport de matières radioactives.

Formation reçue de partenaires internationaux dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004)

1. Programme de formation prévu au titre de la collaboration en matière de renseignements, d'enquêtes et de poursuites d'affaires liées au terrorisme

Le programme de formation prévu au titre de la collaboration en matière de renseignements, d'enquêtes et de poursuites d'affaires liées au terrorisme a été mené dans le cadre du partenariat entre les Philippines et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le renforcement de l'action de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcer la collaboration entre les principaux responsables chargés des renseignements, des enquêtes et des poursuites en vue de la répression assurée de cas de terrorisme;
- Donner aux responsables des secteurs de l'application des lois, de la sécurité et la répression, une idée plus précise des fonctions liées aux renseignements, aux enquêtes et aux poursuites et de la manière dont ces fonctions se révèlent utiles à l'aboutissement des poursuites intentées contre les auteurs d'actes terroristes.

Il a mené les projets/activités ci-après :

- Élaboration d'un manuel de formation au titre de la collaboration en matière de renseignements, d'enquêtes et de poursuites d'affaires liées au terrorisme, qui servira de guide et de référence type dans la conduite d'activités de formation;
- Constitution d'une réserve de formateurs en vue de l'organisation de stages de formation à un stade ultérieur dans des régions prioritaires grâce au lancement d'un projet de formation de formateurs en février 2013;
- Conduite d'un stage de formation dans le domaine de la collaboration en matière de renseignements, d'enquêtes et de poursuites d'affaires liées au terrorisme en mai 2013 à l'intention de principaux responsables des secteurs de l'application des lois, de la sécurité et de la répression qui exercent des fonctions s'y rapportant.

Des activités de formation seront organisées dans d'autres régions grâce à l'adoption d'un mécanisme qui assurera la viabilité du programme.

2. Entraînement à l'identification des biens et des matières

Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la criminalité transnationale a, avec l'aide du Département de l'énergie des États-Unis, élaboré le programme d'entraînement à l'identification des biens et des matières, qui sera intégré dans les programmes de

formation habituels des écoles de police et de gendarmerie. Il a pour objet d'aider à empêcher la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs en entraînant des douaniers à inspecter des chargements pour identifier des produits, matières et équipements servant à la conception, à la mise au point et à la fabrication d'armes nucléaires, biologiques et chimiques de destruction massive et de systèmes de lancement de missiles.

3. Formation des opérateurs des systèmes de régulation du trafic maritime

Un stage de formation en cours d'emploi sur les systèmes de régulation du trafic maritime a été organisé à l'attention des membres du personnel de la Direction des affaires portuaires philippines et du Service des garde-côtes philippins de mars à octobre 2010. Le programme a fourni aux participants des connaissances et des compétences sur les consignes opérationnelles concernant le fonctionnement des systèmes de régulation de la navigation maritime, les mesures permettant aux gardes-côtes de signaler des cas de pollution, de piraterie et de contrebande ainsi que des opérations de recherche et de sauvetage et d'autres questions qui nécessitent la prise de décisions immédiates.

4. Formation à la neutralisation des explosifs

Le programme d'assistance à la lutte antiterroriste du Département d'État des États-Unis a, par le biais de ses programmes de formation, renforcé les moyens de lutte antiterroriste de la Police nationale philippine, notamment en créant des installations de formation à la neutralisation des explosifs et un laboratoire de criminalistique utilisé par la police pour mener des enquêtes à la suite d'explosions. La formation à la neutralisation des explosifs s'est déroulée le 30 avril 2012.

5. Projet de gestion des frontières philippines

L'assistance technique commerciale de l'Union européenne a, en coopération avec plusieurs organismes gouvernementaux philippins, créé le projet de gestion des frontières philippines qui contribue aux efforts que déploient les Philippines pour mieux contrôler ses frontières.

6. Sous-programme relatif à la lutte antiterroriste : partenariat entre l'Asie du Sud et du Sud-Est en faveur de l'action de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme

Depuis 2003, l'ONUSC apporte une aide spécialisée à des pays, notamment d'Asie du Sud-Est, sur les aspects de la justice pénale liés à la lutte contre le terrorisme. Dans le but de renforcer l'optique nationale, l'ONUSC a établi en 2011 un partenariat entre l'Asie de l'Est et du Sud-Est en faveur de l'action de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'exécution au niveau national. Le sous-programme vise à aider les pays de la région à garantir l'efficacité de l'action d'une justice pénale fondée sur l'état de droit face au terrorisme. Aussi s'attache-t-il à prêter assistance aux pays qui en font la demande en :

- Établissant un cadre juridique national de lutte contre le terrorisme conforme aux instruments internationaux;

- Améliorant la capacité du système national de justice pénale à appliquer des mesures de lutte contre le terrorisme fondées sur l'état de droit;
- Instaurant une coopération transnationale en matière de justice pénale et dans le domaine des aspects liés à la lutte antiterroriste.

Le Gouvernement philippin et l'ONU DC ont formalisé un accord de coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre du partenariat de l'Asie du Sud-Est en faveur de l'action de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme. Au titre de ce partenariat renforcé avec les Philippines, l'ONU DC a appuyé des modifications législatives relatives à la principale loi nationale sur la lutte antiterroriste (loi sur la sécurité humaine de 2007), au financement de la lutte antiterroriste, à l'extradition et à l'entraide judiciaire. Ces initiatives regrouperont des entités nationales clefs.

7. Formation à la neutralisation d'explosifs chimiques, biologiques, radioactifs et nucléaires

Le Gouvernement du Canada parraine un programme de formation à la neutralisation des explosifs chimiques, biologiques, radioactifs et nucléaires aux Philippines depuis 2010. Au total, 77 membres du personnel des forces armées, de la Police nationale et du Service des garde-côtes philippins ainsi que du Bureau de la protection contre les incendies ont participé au stage organisé du 11 au 13 mars 2013.

8. Formation à la sécurité radiologique

Depuis 2011, l'Institut philippin de recherche nucléaire assure, en coopération avec la National Nuclear Security du Département de l'énergie des États-Unis, une formation à la sécurité radiologique pour renforcer les capacités d'efficacité de la Police nationale à répondre à des cas de vol ou de sabotage des sources radioactives. Cela s'inscrit dans le cadre du projet de l'Institut philippin de recherche nucléaire et du Département de l'énergie des États-Unis prévu au titre de l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire.

La seconde ligne de défense du Programme des États-Unis prévoit de fournir à la Police nationale des Philippines un système de détection mobile.

9. Formation à la gestion des frontières sous l'égide du Centre commun de recherche de l'Union européenne

Le Centre commun de recherche de l'Union européenne, en collaboration avec le partenaire américain du projet Initiative Megaports, installera un portique de détection radiologique à l'Institut philippin de recherche nucléaire pour la formation des agents de première ligne. Du matériel de détection portatif sera également disponible dans le cadre de la formation. Le projet prévoit la formation d'instructeurs de l'Institut philippin de recherche nucléaire à des stages à Ispra (Italie).